

Le 7 août 2006

Séance spéciale du conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 7 août 2006 à 19h30 à la salle de délibérations du conseil, sous la présidence de son Honneur le Maire Jacques Séguin.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants :

Jean-Guy Lafaille, délégué à la voirie - district #1
 Denis Gravel, délégué à l'administration - district #2
 Robert Beauchamp, délégué au transport - district #4
 Normand Clermont, délégué à l'hygiène du milieu - district #5

Absence motivée

Alexander Tomeo, délégué à la sécurité - district #3
 Marie-Claude Galland Prud'Homme, déléguée aux loisirs - district #6

Le conseil municipal de Pointe-Calumet constate que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code Municipal.

ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Implantation d'un nouveau Centre de la Petite Enfance/demande au Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine
- 3.- Levée de la séance

06-08-173

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
 Et APPUYÉ par Denis Gravel

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06-08-174

IMPLANTATION D'UN NOUVEAU CENTRE DE LA PETITE ENFANCE/DEMANDE AU MINISTÈRE DE LA FAMILLE, DES AÎNÉS ET DE LA CONDITION FÉMININE

ATTENDU QUE selon une étude effectuée par le gouvernement du Québec, celle-ci avait démontré le besoin d'implanter deux C.P.E. sur notre territoire;

ATTENDU QUE le C.P.E. la petite ruche ensoleillée a vu le jour en 2002 dans le secteur est de la municipalité et ce, en ayant obtenu l'entière collaboration de tous nos services;

ATTENDU QUE par la suite, des démarches ont été prises afin de construire un 2^e C.P.E. dans le secteur ouest et que même un terrain a été acquis par un représentant du ministère concerné;

ATTENDU QUE le ministère de l'Environnement a considéré que l'emplacement choisi était non propice à la construction et par conséquent, n'a pas donné son aval au projet;

ATTENDU QUE suite à ce refus, nous avons effectué de nouvelles démarches envers un nouveau promoteur et un nouvel emplacement;

ATTENDU QU'un échange de terrain est survenu ce qui nous permet de construire le 2^e C.P.E. incluant les services d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, et ce, dans le secteur ouest de la municipalité;

ATTENDU QUE le 11 juillet dernier, nous avons écrit à M. Monette, directeur à la Direction de la famille du Nord-Ouest, lui expliquant toutes les démarches effectuées à ce jour;

ATTENDU QUE M. Monette nous a téléphoné pour nous annoncer qu'il refuse notre demande d'implantation d'un nouveau C.P.E. sur notre territoire étant donné que le délai prévu par le ministère pour la construction est septembre prochain;

ATTENDU QUE M. Monette nous a mentionné qu'il voulait agrandir l'actuel C.P.E., mais cet agrandissement est irréalisable étant donné que le champ d'épuration ne peut être modifié;

ATTENDU QUE les besoins d'instaurer un nouveau C.P.E. sur notre territoire sont réels et nécessaires;

POUR CES MOTIFS

Il est PROPOSÉ par Jean-Guy Lafaille
Et APPUYÉ par Robert Beauchamp

QUE la municipalité de Pointe-Calumet demande à la ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition Féminine, Madame Carole Théberge, de réviser la position du ministère afin de prolonger le délai pour la construction d'un nouveau C.P.E. sur notre territoire.

QU'UNE copie conforme de cette résolution soit acheminée au Premier Ministre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06-08-175

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Denis Gravel
Et APPUYÉ par Normand Clermont

QU'À 19h40, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

JACQUES SÉGUIN, maire

CHANTAL PILON, directrice générale